

Le lundi, 4 août, ils se portèrent à des voies de fait sur les nationaux qui voulurent forcer l'entrée du chantier No. 4. Ceci amena un autre plaignant contre une quarantaine de grévistes.

La Fédération de marine se décida, enfin, le 7 août, à laisser libre l'entrée des chantiers de la Compagnie Davie. Les piquets de grévistes furent retirés et les ouvriers nationaux purent retourner à l'ouvrage.

Que s'était-il passé?

Sans doute, les menaces de M. le juge Choquette avaient ébranlé certains des grévistes — nous ne disons pas leurs meneurs; mais nous affirmons que n'eût été de M. Robertson, ministre du Travail, et de l'intervention personnelle de M. Tom Moore, président du Congrès des Métiers et du Travail, qui, d'Ottawa, envoya un message aux chefs internationaux d'Ici, la Fédération de Marine aurait continué de braver la loi et de demander à ses adhérents, en dépit des avertissements du magistrat de police, de commettre un acte criminel.

Sous le coup des menaces et des ordres qui arrivaient d'Ottawa, les chefs internationaux se décidèrent à plier bagage et à se mettre dans la légalité.

Tout de suite, les ouvriers nationaux retournèrent au travail. Les chantiers, les jours d'ensuite, reprirent leur activité accoutumée, si bien que la Fédération de Marine, sous la poussée de ses propres membres, dut rappeler l'ordre de grève et permettre à sa clientèle de reprendre l'ouvrage.

L'Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud voulut se montrer charitable. Elle permit à ses adversaires de travailler sur les chantiers où, seule, elle est reconnue. Elle ne força personne à entrer dans ses propres rangs. Tout ce qu'elle exigea, ce fut, non pas la carte de membre, mais la carte de travail de l'Union.

---